

**Commune de MONTREAL DU GERS**

**PREFECTURE DU GERS**

**Direction des Libertés Publiques et des Collectivités Locales  
- Bureau du droit de l'environnement -**

**Installations classées pour la protection de l'environnement**

**AVIS d'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral de ce jour une enquête publique de 30 jours est ouverte sur la commune de MONTREAL DU GERS du 2 septembre au 2 octobre 2013 sur la demande présentée par la SCV BERAUT – Domaine de Pellehaut en vue d'être autorisée à étendre son site de préparation et conditionnement de vin et production par distillerie des alcools qui relève des rubriques n° 2251-1 (A) – 1131-3b (A)- 2250-2(D) à MONTREAL DU GERS.

L'ensemble des caractéristiques de l'établissement figurent dans l'étude d'impact et l'étude des dangers jointes au dossier et établies conformément au code de l'environnement et consultables sur le site [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Le dossier présenté par le demandeur est déposé à la mairie de MONTREAL DU GERS et tenu à la disposition du public qui peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et formuler ses déclarations ou réclamations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Toute correspondance relative à l'enquête peut y être adressée.

Monsieur Louis CONSOLINI, ingénieur en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Pau et M. JARROT, ingénieur divisionnaire au Ministère de l'écologie, a été désigné en qualité de suppléant. M CONSOLINI assure une permanence à la mairie de MONTREAL DU GERS les :

- <b>Lundi 2 septembre 2013</b>	<b>de 14 heures à 17 heures</b>
- <b>Samedi 14 septembre 2013</b>	<b>de 09 heures à 12 heures</b>
- <b>Mardi 17 septembre 2013</b>	<b>de 09 heures à 12 heures</b>
- <b>Jeudi 26 septembre 2013</b>	<b>de 14 heures à 17 heures</b>
- <b>Mercredi 2 octobre 2013</b>	<b>de 14 heures à 17 heures</b>

pour recevoir les déclarations ou réclamations des tiers intéressés sur la demande susvisée.

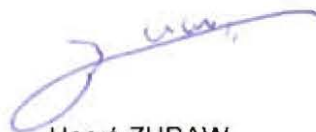
Toute personne intéressée peut demander des informations à M. AGOSTINI, responsable du projet et peut, pendant un an après la clôture de l'enquête publique, prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, à la Préfecture du Gers, au bureau du droit de l'environnement ou sur le site [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) et à la mairie de MONTREAL DU GERS.

La décision préfectorale qui interviendra à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie de prescriptions ou un refus.

Fait à Auch, le

01 AOU 2013

Pour le Préfet,  
le chef de bureau



Hervé ZURAW